

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOOS

SEANCE DU 07 FEVRIER 2017

CONVOCAION DU 30 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 07 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme TIERCELIN Françoise,

Présents : Mme TIERCELIN F., M. PESQUEUX G., Mme DEMANGEL C.,
Mme PRIEUR B., M. GRISEL B., Mme LEPENNETIER Christine,
M. LEFEBVRE Michel, M. MANESSIEZ Daniel, M. LARQUET Daniel,
M. MONNIER Jacky, Mme DE LA FARE Claudine, M. RIBEIRO Alain,
Mme LEPILLER Françoise, M. GRISEL Valentin, M. BOURRELLIER
Thierry, Mme MORLET Marie-Laure, Mme LION Patricia ; M. SORET
Yves, Mme COQUIL Anne-Sophie,

Absents excusés :

Mme PINEL Annick, M. CAILLAUD François ; Mme MARIE Virginie,
Mme JAMELIN Magali,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme PINEL Annick	Pouvoir à	Mme TIERCELIN Françoise
Mme JAMELIN Magali	Pouvoir à	Mme LEPENNETIER Christine

Secrétaire de séance : Mme DEMANGEL Catherine

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 Décembre 2017
2. Marché de travaux- Construction d'une école maternelle- Avenant
3. Syndicat départemental d'énergie 76- Retrait de la Commune du SDE 76
4. Dénomination de la Rue du lotissement de la Plaine Normande (Rue du Bois d'Ennebourg)
5. Informations diverses

Mme DEMANGEL Catherine est désignée par le Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20H35

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Marchés de travaux- Construction d'une école maternelle- Avenant

Mme le Maire explique que dans le cadre de la construction de l'école maternelle des modifications techniques entraînant des travaux supplémentaires sont nécessaires afin d'améliorer le fonctionnement du futur bâtiment.

- Le lot N°7: Electricité : Entreprise AVENEL

Ils consistent en :

- La création d'un système d'éclairage extérieur (+1174.00 €)
- Le remplacement d'une sonnerie par une alerte attentat et PPMS (+1282.51 €)
- L'alimentation des pompes de relevage suite à la modification du système de gestion des eaux pluviales (+821.20 €)
- la fourniture d'onduleurs pour créer une alimentation de secours des portails (+966.60 €)

Le montant de l'avenant est de 4 244.31 € HT

Le montant du marché initial est de 129 610.00 € HT

Le montant du marché après avenant est de 133 854.31 € HT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics (procédure lancée avant le 1^{er} avril 2016),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 juin 2016, autorisant le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la construction d'une école maternelle,

Considérant que la construction de l'école maternelle nécessite des travaux supplémentaires portant sur le lot N°7 ;

Considérant que les crédits affectés à l'opération permettent d'intégrer le montant des travaux supplémentaires,

Considérant que le montant de l'avenant est inférieur à 5%,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la conclusion de l'avenant N°1 pour le Lot N°7 (Electricité)
- Autorise Mme le Maire à signer cet avenant.

3. Syndicat départemental d'énergie 76- Retrait de la commune du SDE 76

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré lors de sa séance du 08 novembre 2016 contre le retrait de la Commune du SDE 76.

Cependant la majorité des communes membres s'est prononcée en faveur de ce retrait, un arrêté préfectoral autorisant le retrait de la métropole Rouen Normandie du SDE 76 à compter du 01er janvier 2017, a donc été pris en conséquence.

Considérant que le maintien de la commune de Boos au syndicat départemental d'énergie 76 au titre de la compétence annexe relative à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine, compte tenu de son caractère accessoire et de la possibilité de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, ne présente plus d'intérêt pour la Commune, Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander le retrait de la commune du SDE 76 .

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 4 février 2016 de la Métropole Rouen Normandie demandant le retrait du SDE 76,

Vu la délibération du 10 juin 2016 du SDE 76 acceptant ce retrait,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 06 juillet 1938 modifié portant sur la création du syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime (SDE76) et autorisant le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE 76,

Considérant :

-Que la Métropole souhaite exercer directement sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur la totalité de son territoire afin de pouvoir mettre en place un schéma directeur des énergies ;

-Que le maintien de la commune de Boos au titre de la compétence annexe relative à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine compte tenu de son caractère accessoire et de la possibilité de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, ne présente plus d'intérêt pour la commune ;

-Que le retrait de la Commune du SDE 76 permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,

Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 7, Contre : 2, Abstentions : 12)

-propose de demander à Madame la Préfète le retrait de la Commune du SDE 76 ;

4. Dénomination de la Rue du lotissement de la Plaine Normande (Rue du Bois d'Ennebourg)

Mme le Maire indique qu'une opération comportant la construction de 22 logements locatifs sociaux individuels est en cours Rue du Bois d'Ennebourg.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la voie qui desservira ces logements,

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de M. Pesqueux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Décide de dénommer la voie desservant le lotissement réalisé par la Plaine Normande et situé à proximité de la Rue du Bois d'Ennebourg :

- Allée du hérisson

5. Informations diverses

- Aéroport :
- Suppression des produits phytosanitaires :
- Piscine :
- Eclairage public:
- Salle de Tennis
- Rampe d'accès de l'école de musique :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H50.

Le Maire,

Françoise TIERCELIN